

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68	●	
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65	●	2
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	4
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	4
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	3
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68	●	
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	6 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	40 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	#	Date	#
	08-02-2017	2016-04	21-04-2022	23-2021
	14-03-2019	09-2018		
	15-04-2021	14-2020		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Seules l'industrie du bois et la biométhanisation agricole sont autorisées. Les autres usages de la classe « industries légères » sont interdits.
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64	●	3
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	4
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	4
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68	●	5
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Seuls les commerces existants en date du 18 décembre 2007 sont autorisés
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68	●	
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	4
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68	●	
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
NOTE 4	Seul un garage municipal et d'incendie est autorisé. Les autres usages de la classe « services gouvernementaux » sont interdits.
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Évènements spéciaux	51	●	3
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58/70	●	3
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2
Forêt				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24		
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66	•	1
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47	•	1
	IV Usage intensif	48	•	1
	V Conservation	49	•	1
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	•	1-2
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67	•	1
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56	•	1-3
	II Sans élevage	57	•	1
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	30 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
Poulailler d'agrément	184.1-184.7		

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	L'agriculture avec élevage est autorisée en zone agricole seulement
! Une partie de la zone se trouve en zone agricole. Dans cette partie, pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise et les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24		
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	•	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1-2
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66	•	1
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47	•	1
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	•	1-3
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67	•	1
	II Services religieux	53/67	•	1
	III Services gouvernementaux	54/67	•	1
	IV Services divers	55/67	•	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	30 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	•
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	•
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	1
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	1
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	1
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	1
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65	●	1-3
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	4
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51	●	1
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67	●	1
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Seules les industries légères suivantes sont autorisées : aliments et boissons, cuir et produits connexes, textile, habillement, meuble et articles d'ameublement, imprimerie, édition et industries connexes, produits électriques et électroniques.
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24		
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	
	Arrière	82	
	Latérale avec ouverture	83	
	Latérale sans ouverture	84	
	Latérale sur rue	85	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	Hauteur max.	87	
	Coeff. emprise au sol max.	88	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24		
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VI Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	
	Arrière	82	
	Latérale avec ouverture	83	
	Latérale sans ouverture	84	
	Latérale sur rue	85	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	Hauteur max.	87	
	Coeff. emprise au sol max.	88	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24		
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25		
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	
	Arrière	82	
	Latérale avec ouverture	83	
	Latérale sans ouverture	84	
	Latérale sur rue	85	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	Hauteur max.	87	
	Coeff. emprise au sol max.	88	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	
	III Habitations multiples	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/144/145		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
Commerces et services				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64	●	
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture				
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58/70		
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1		
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1		
Forêt				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
Extraction				
	I Activités extractives	62/68		
Services publics				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

